

CONDITIONS

Candidatures

Les projets peuvent être soumis du 1er janvier 2015 au 15 juillet 2015, à minuit. Seules les soumissions en ligne seront prises en compte (formulaire de 3 pages sur www.flutefestival.ch)

Projets

La Côte Flûte Festival se veut être une convention de flûte autant qu'un festival. L'événement s'adresse donc aux flûtistes aussi bien qu'au public de la région de la Côte. Les projets qui seront retenus seront ceux qui s'inséreront dans ces deux dynamiques, et qui pourront répondre autant à l'intérêt des professionnels de la flûte qu'à celui du grand public.

- Les programmeurs de La Côte Flûte Festival sont donc soucieux de présenter des projets variés, tant dans le style que les formations (du solo à l'orchestre, en passant par la musique de chambre et la variété des instruments, du baroque au contemporain, en passant par le jazz, des projets alternatifs et la création contemporaine).
- Les flûtistes ne peuvent pas participer à plus de deux éditions successives du festival, sauf sur invitation spéciale de la part des organisateurs. Lors d'une soumission pour une deuxième participation, le projet doit être différent de celui exécuté lors de l'édition précédente, dans le style et l'instrumentation.
- Les compositeurs ne peuvent pas faire l'objet d'une commande du festival pour deux éditions successives.

Flûtistes

Tous les projets seront étudiés avec soin, qu'ils présentent du répertoire traditionnel ou novateur. Votre projet sera retenu s'il s'insère dans la logique de la programmation, et dans la mesure du nombre de places disponibles dans la grille du programme. Une quarantaine d'événements seront programmés (concerts, conférences, masterclasses et ateliers).

Les flûtistes sont invités à consulter la pages de la nouvelle musique proposée par des compositeurs, et insérer des pièces dans leur projet. Il est possible de soumettre un projet et d'y insérer une pièce de cette liste plus tard. Les pièces de compositeurs vivants, exécutées lors du festival précédent figurent aussi sur cette liste ([voir la page](#))

Compositeurs

Les compositeurs qui composent pour la flûte peuvent soumettre leurs oeuvres déjà existantes, ou des projets de création. Trois compositeurs seront retenus pour la création de nouvelles oeuvres.

Les pièces déjà existantes, et retenues par le festival, seront proposées sur le site officiel du festival, et seront ainsi à la disposition des flûtistes qui souhaiteraient les inclure dans leur projet. Le festival ne peut pas garantir que le répertoire listé sur son site sera produit au festival.

La liste de ces pièces sera visible sur le site dès approbation. Cela permettra aux artistes de les insérer dans leur projet soumis au festival ([voir la page](#))

Les compositeurs désirant soumettre un projet de création doivent impérativement envoyer un descriptif précis de la nouvelle pièce, un premier jet enregistré (sample ou instruments réels), et des exemples sonores de ce qu'ils ont déjà composé.

Programmation (non définitive)

- 5-7 récitals de flûte et piano (incluant le piccolo et les flûtes du registre grave)
- 4-5 concertos (incluant le piccolo et les flûtes du registre grave)
- 1-2 solo (incluant le piccolo et les flûtes du registre grave)
- 1 duo de flûtes (incluant le piccolo et les flûtes du registre grave)
- 1-2 petit ensemble de flûtes (3-6 flûtes)
- 1 orchestre de flûtes
- 1-2 concerts de flûte jazz
- 1 jam session (nuit du jazz)
- 3 oeuvres en création:
 - 1 duo de deux instruments (flûte/piano, flûte/harpe, flûte/guitare, flûte/orgue, etc..)
 - 1 pièce de musique de chambre (au moins 3 instruments)
 - 1 concerto pour flûte et orchestre
- Musique de chambre
- Spectacles inter-culturel (mélange des formes d'arts)
- 1 spectacle pour les enfants des écoles

Artistes invités

Le choix des projets sera communiqué en fin août 2015. Toutefois, le contrat final ne sera signé que lorsque le festival pourra financer l'intégralité du projet, au plus tard à Pâques 2016.

Les artistes invités bénéficient de:

- 1 abonnement gratuit pour tout le festival
- 2 repas offerts par jour de prestation au restaurant du festival (prestations: répétitions avec orchestres, concerts, présentations, masterclasses, ateliers). Pour les répétitions qui auront lieu avant le jeudi 6 octobre 2016, les repas seront remboursés sur justificatif seulement, à hauteur de 30.- CHF par repas/personne.
- Logement offert pour 1-2 nuits par jour de prestation, selon l'horaire de la prestation.
- Voyage remboursé sur justificatif, au maximum 250.- CHF par personne.
- Dans la mesure du possible, des cachets sont versés à chaque artiste (musiciens et compositeurs des oeuvres en création), sauf si l'artiste renonce à être rémunéré et offre son cachet au festival.
- Les compositeurs vivants, dont des oeuvres qui existent déjà seront exécutées pendant le festival, seront rémunérés par les droits d'auteurs suisses (Suisa); s'ils participent au festival, leurs frais ne seront pas pris en charge, mais un abonnement leur sera offert.
- La Côte Flûte Festival fournit un/une pianiste pour les masterclasses et récitals de flûte et piano. Pour les récitals, il est toutefois préférable que le flûtiste vienne avec un pianiste avec lequel il a l'habitude de se produire.
- Les participants à la jam session (nuit du jazz) ne seront pas rémunérés.
- Chaque artiste sera invité à la réception VIP